

# DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 15/04/2021 au 30 Juin 2021

Je soussigné (nom, prénom)..... FRANCK Gilles.....

Adresse : 20 Rue Principale.....

Code postal : 57980 Ville : DIEBLING.....

Titulaire de droit de destruction\*,  
Qualité du titulaire du droit de destruction :  propriétaire \*,  possesseur \*,  fermier \*.  
 Piégeur

Déclare :  Piéger \*  Faire piéger \*  
les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : ROUHLING (vallée de la

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 57-629 Hungerbach)

Par M. (nom, prénom)..... FRANCK Gilles.....

Demeurant à DIEBLING.....

Piégeur agréé sous le N° d'agrément :..... 57-629

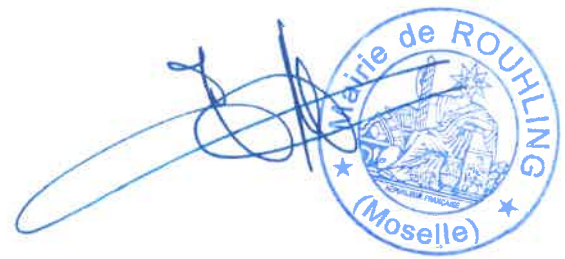
Et seront surveillés par M. (nom, prénom)..... FRANCK Gilles.....

Demeurant à DIEBLING.....

Fait à DIEBLING..... le 15/04/2021

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie :



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.  
Il en remet un exemplaire au déclarant.  
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.  
*Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au 1 de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.*

\* Cochez la case correspondante